



L'Échelle
Outil coopératif de créations
visuelles en espaces publics

Cité des arts de la rue
225 av. Ibrahim Ali 13 015 Marseille
lechelle.residences@gmail.com

IG
[lechelle_](#)
[marseille](#)

FB
[lechelle.](#)
[marseille](#)

YT
[lechelle_](#)
[marseille](#)

Appel à candidature de recherche et de création - 2026

photo :
Jérôme Coffy



Résidence de recherche-création

L'Échelle lance son appel à candidatures à destination d'artistes plasticiens de toutes disciplines, en vue d'une résidence de recherche-création contextuelle pour l'espace public. La résidence est axée sur la mise à disposition d'un espace de travail individuel dans un atelier collectif d'artistes associés croisant les champs de l'art urbain, la scénographie, et l'édition. Cette résidence sera l'occasion des temps dédiés d'échanges et d'accompagnement avec les artistes du collectif autour de ces trois composantes.

L'artiste en résidence de recherche-création bénéficie d'un lieu de travail, d'un hébergement et d'un financement, qui lui permettront d'aboutir à la production d'un projet sur une période de 4 semaines.

Le programme de résidence s'adresse à des artistes sans limite d'âge, qui peuvent attester d'un parcours professionnel actuel ou en devenir. L'hébergement le temps de sa résidence pourra être pris en charge.

Un temps de rencontre publique pour présenter le projet à la fin de la période de résidence sera organisé, dans le cadre des « Jeudi de L'Échelle », cycle de conférences initié en décembre 2025 et visant à inviter des professionnels travaillant autour des questions qui font sens pour le projet L'Échelle.

Sélection des artistes

Un jury composé d'artistes travaillant dans l'espace public, de professionnels du monde de l'art, et d'habitants réalise la sélection des candidats sur dossier pour les trois sessions de résidence.

Calendrier

Mise en ligne : Mercredi 29 juillet 2026

Date limite d'envoi du dossier : Dimanche 30 août à 23h59

Annonce des artistes lauréats : Mardi 22 septembre

Session 2026 : Du jeudi 5 novembre au jeudi 3 décembre 2026

Dossier de candidature

Une sélection est mise en place pour tous les dossiers de candidature.

Pour permettre au jury d'apprécier votre dossier, il est important que celui-ci soit complet et renseigné avec soin. Le dossier doit être exporté au format PDF uniquement, en un seul fichier.

Toutes les pièces sont à envoyer par mail à :
lechelle.residences@gmail.com
avant le dimanche 30 août, 23h59, en précisant :
« Residence2026 _ NOM de l'artiste » dans l'objet du mail.

Le dossier de candidature devra comporter :

→ Une courte note d'intention (1 page) exposant les motivations pour la résidence et décrivant le projet que vous souhaitez mettre en place (comment vous souhaitez travailler et le type de production).

→ Un portfolio / dossier artistique (10 pages maximum) à jour comprenant une présentation de la démarche artistique et un ensemble d'oeuvres récentes représentatives de votre démarche.

→ Les coordonnées, adresse postale, courriel, numéro de téléphone. Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi, le nombre de pages requis ou incomplet sera écarté.

L'Échelle : outil coopératif de créations visuelles en espaces publics

« Être à l'échelle », c'est savoir se mettre à la bonne hauteur ou à la bonne distance, afin de proposer la juste mesure.

L'Échelle est un lieu dédié à la création visuelle en espace public, habité par un collectif de 6 artistes plasticiens, muralistes et scénographes. Elle s'articule autour de trois disciplines :

- La création plastique
- La scénographie urbaine
- L'édition

Située dans le quartier des Aygalades à Marseille, à la Cité des arts de la rue, L'Échelle est un lieu de transmission, de fabrique et d'exposition.



L'Échelle est un lieu de transmission qui alimente la rencontre entre les artistes et les publics grâce à des projets artistiques de territoires. Elle organise également des conférences mensuelles, les « Jeudi de L'Échelle », et des master classes destinées aux professionnels et étudiants (en cours d'écriture avec la FAIAR).

L'Échelle est un lieu de fabrique. Au-delà des productions individuelles de ces artistes associés, elle développe des productions communes et transversales entre ses membres. Elle œuvre également à la production d'œuvres d'autres artistes. C'est un laboratoire créatif propice à l'expérimentation.

L'Échelle est aussi un lieu d'exposition qui valorise les travaux d'artistes reconnus ou en devenir. Aujourd'hui, elle se positionne comme un acteur clé de la création visuelle en espace public, et projette un rayonnement local, régional, national voire international.

Imaginé comme un outil coopératif à partir de valeurs artistiques et éthiques partagées, L'Échelle se veut facilitateur de rencontres et incubateur de projets. Elle favorise la mutualisation des savoir-faire et défend un principe d'interdisciplinarité.

Les projets développés s'élaborent dans une approche contextuelle. Ils se nourrissent des contraintes et des diverses circonstances d'intervention. Cette démarche passe par une écoute sensible des besoins et usages des territoires, elle valorise la mémoire des quartiers en impliquant les habitants.

L'Échelle bénéficie du soutien de la Ville de Marseille, de la Région Sud, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.



VILLE DE
MARSEILLE

RÉGION
SUD



DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE

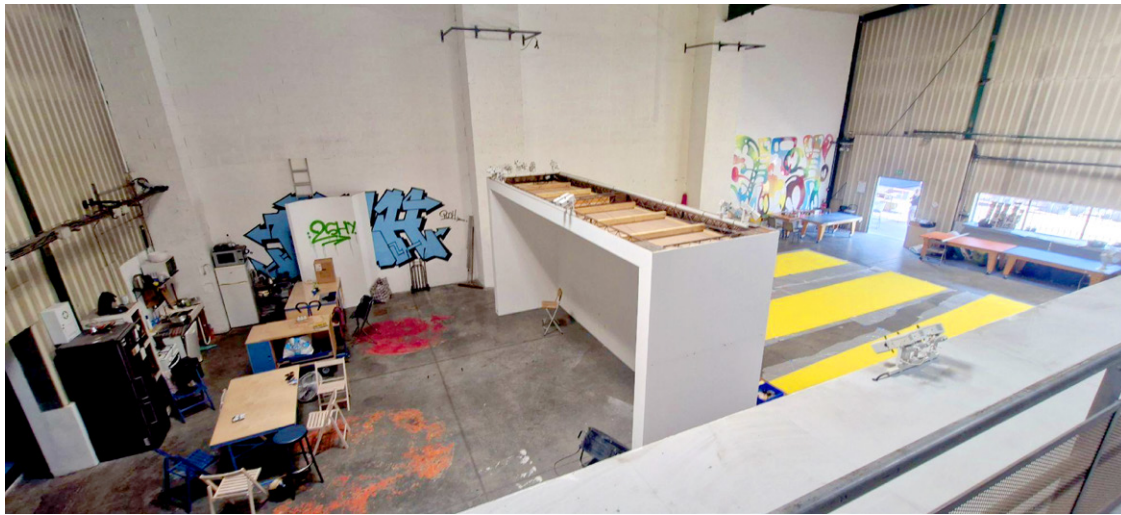


LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Espaces de travail et d'ateliers

Les artistes résidents sont accueillis dans les espaces de L'Échelle, à la Cité des arts de la rue. Cet espace de 700 m² est géré à l'année par 6 artistes associés et se décompose en :

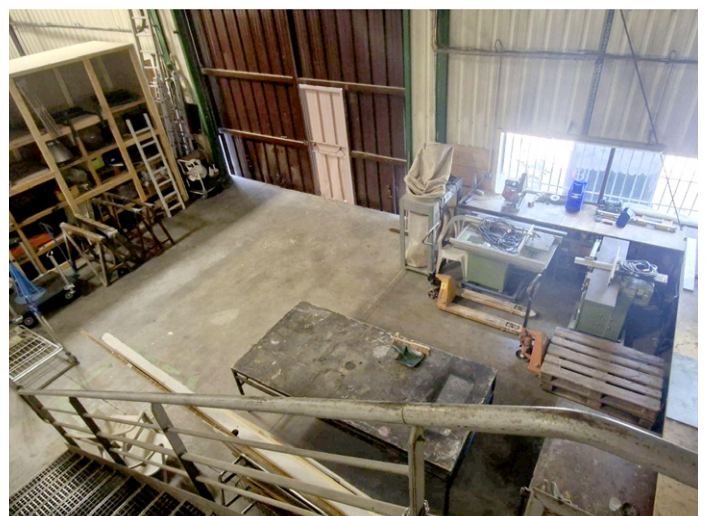
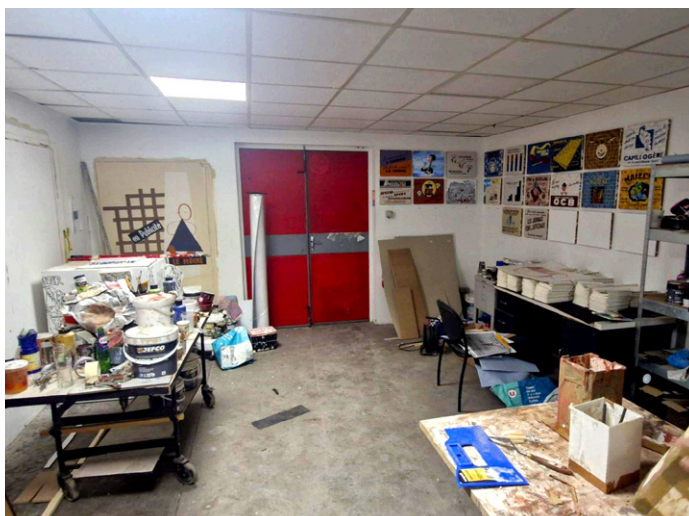
- Une grande halle partagée : 300 m²
- Un atelier de construction : 30 m²
- L'atelier des peintres
- L'atelier des Scénographes
- L'atelier d'édition
- Le bureau de production
- Un coin cuisine partagé
- Un bureau partagé : co-working
- L'atelier des artistes en résidence



← grande halle partagée et espace cuisine

↓← espace atelier artistes en résidence

↓→ espace atelier collectif

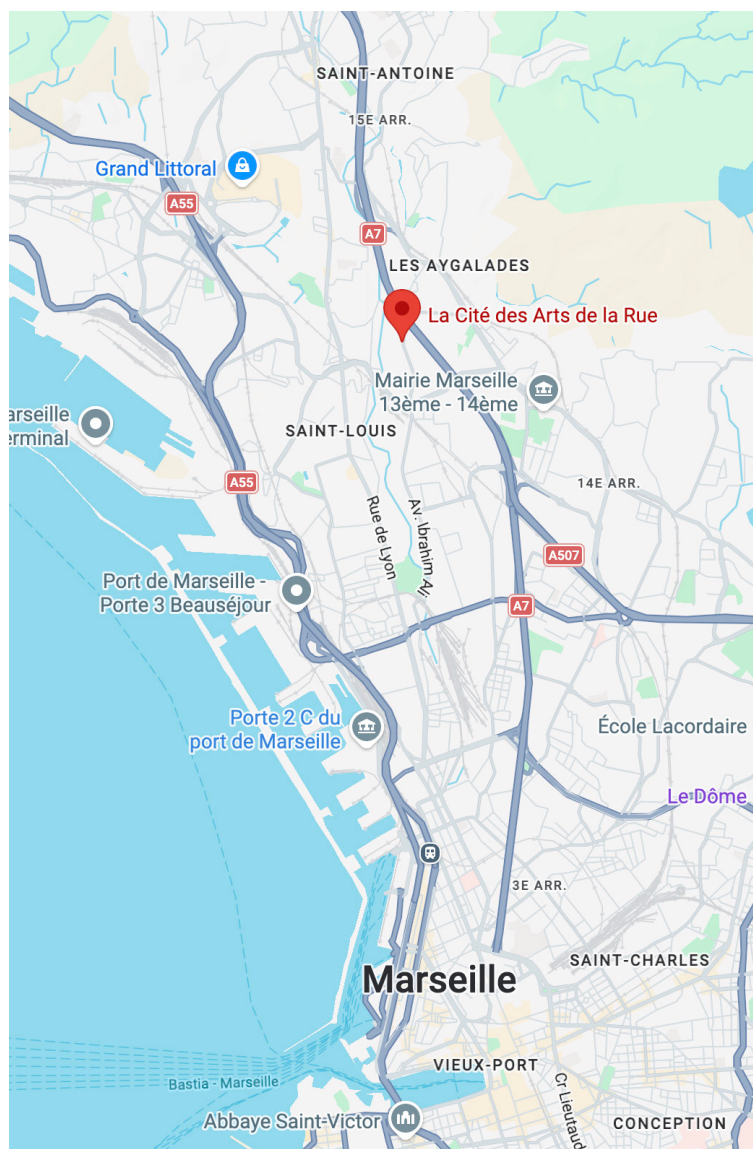


Chaque artiste en résidence de création sera accueilli au sein de l'atelier des artistes en résidence de 30 m², partagé avec un artiste en résidence longue. L'espace est équipé d'une connexion internet. L'espace d'atelier collectif est mis à disposition sans outillage, il sera toutefois possible d'envisager d'éventuelles mises à disposition d'outils.

Contexte(s): la Cité des arts de la rue, une scène à 360 degrés

La Cité des arts de la rue est un laboratoire de fabrique, un lieu de travail, de construction, de répétition, de réflexion, et de formation.

36 000 m² dédiés à la création de spectacles pour l'espace public. Le lieu se compose d'espaces de répétition intérieurs et extérieurs, d'ateliers de construction, de rues, parkings, escaliers dans un lieu fermé au public sauf événements.



L'implantation territoriale de La Cité des arts de la rue est un enjeu majeur à l'échelle du quartier des Aygalades, des Quartiers nord et de la ville de Marseille.

Ce lieu, unique, s'inscrit également dans un réseau européen et tisse des liens avec l'autre bout du monde.

lacitydesartsdelarue.net/la-cite/

Les Quartiers nord

Les quartiers nord s'étendent sur une large partie de la ville et on ne peut pas les limiter à ces seules cités sensibles qui font de temps en temps la une de l'actualité.

Ils sont situés sur quatre arrondissements municipaux de Marseille : les 13^e, 14^e, 15^e, et 16^e, à une dizaine de kilomètres au nord du Vieux-Port. Ces quartiers représentent un tiers de la superficie de la ville, et regroupent 29% de sa population, soit 250 000 personnes.

Mais ces quartiers nord ne sont pas que des cités. On y trouve de nombreux lotissements, des maisons individuelles et même encore quelques exploitations agricoles. Parmi ces petits espaces aux airs de villages provençaux, il y a par exemple ceux de Saint-Antoine, Saint-Henri ou de Saint-Marthe. Des petits noyaux enclavés entre les bretelles d'autoroutes, les voies de chemins de fer et les zones industrielles.

Des quartiers très différents architecturalement, qui restent pauvres (encore que), mais avant tout populaires. Ils sont quasiment absents de la carte de la ville distribuée aux touristes, en raison de leur réputation, mais depuis quelques années les 14^e et 15^e arrondissements de Marseille émergent désormais comme des quartiers dynamiques en devenir et connaissent aujourd'hui une transformation d'ampleur.

Nouvelles mobilités, équipements structurants, modernisation et renforcement de l'offre tertiaire, un des meilleurs terrains qui soit.

Accompagnement professionnel

La résidence de L'Échelle offre aux artistes un cadre favorisant leur travail de recherche et de création. L'artiste sélectionné sera accompagné par les artistes associés de L'Échelle tout au long de sa résidence.

La résidence permet l'accompagnement du développement professionnel de l'artiste, par le biais de conseils, d'aide logistique et d'une mise en relation avec les réseaux professionnels de L'Échelle, de la Cité des arts de la rue et des acteurs du territoire.

Un temps de rencontre publique pour présenter le projet à la fin de la période de résidence sera organisé par nos soins, dans le cadre des « Jeudi de L'Échelle ».

L'artiste pourra proposer une / des formes de rencontre et / ou d'atelier en adéquation avec sa démarche artistique. Une restitution des travaux développés dans le cadre de la résidence est attendue. Ils doivent impérativement interroger l'espace public.

Conditions d'admission

Cet appel à candidatures est ouvert à tous les artistes, sans restriction d'âge ou de nationalité. Tous les domaines d'expression artistique, liés à la création en espace public, sont acceptés.

Conditions financières

L'artiste invité recevra une bourse de résidence de 1000 €, comprenant les frais inhérents à sa recherche et à la production.

- Hébergement possible au sein de la Cité des arts de la rue
- Per diem dans la limite de 600 €
- Frais de transport dans la limite de 500 €
- Frais de production dans la limite de 500 €

Cadre juridique

9/9

Une convention de résidence sera signée en amont de la résidence entre la structure d'accueil et l'artiste. Elle spécifie les engagements de la structure d'accueil L'Échelle, ainsi que ceux de l'artiste accueilli.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale et avoir un numéro de Siret.



L'Échelle
Outil coopératif de créations
visuelles en espaces publics

Cité des arts de la rue
225 av. Ibrahim Ali 13 015 Marseille
lechelle.residences@gmail.com

Appel à candidature